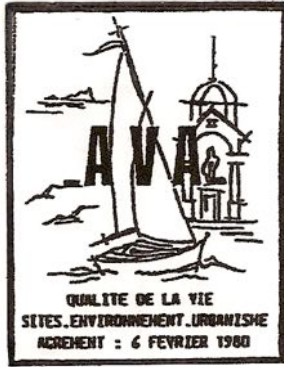


Copie



ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)

Siège social : 19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.avapva.com

21 mai 2016

Mesdames, messieurs les Conseillers municipaux
de Pléneuf-Val-André

Monsieur le Maire,
mesdames, messieurs,

Nous vous remettons ci-joint le n°50 *InfoAVA/mail* concernant la réforme territoriale (1)

Il nous est apparu indispensable de faire le point du processus décisionnel au terme de sa 1^{ère} phase, marquée par la publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté par le préfet fin mars dernier.

Ce SDCI paraît confirmer ce que certains des élus communautaires n'ont cessé de répéter depuis que nous avons appris fin juillet 2015 qu'il se préparait un vaste EPCI communautaire Lamballe ville-centre :

Ce projet est établi avec l'accord du préfet et, dans sa structure générale qui absorbe le Communauté de communes Côte de Penthièvre, il est irréversible.

En effet, la 1^{ère} phase du processus comprenait :

- en préalable une concertation,
- la publication par le préfet au plus tard le 15 octobre 2015 de son Projet de SDCI,
- la consultation pour avis des communes et des communautés de communes qui devaient répondre avant le 15 décembre,
- l'établissement par le préfet, avant le 31 décembre et en fonction des avis ainsi reçus, d'un SDCI et sa transmission à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) pour avis et propositions d'amendements,
- la publication avant le 31 mars du SDCI arrêté par le préfet prenant en compte les avis de la CDCI.

(1) – Nous y joignons une note d'information sur nos publications du 1^{er} semestre 2016 que nous ne pouvons assurer au rythme habituel. Cette rupture tient notamment aux questions que nous pose le PLU révisé arrêté fin mars dernier, à l'égard desquelles nous ne sommes pas en mesure de donner à nos sociétaires et à nos autres concitoyens les informations susceptibles de les éclairer avec pertinence pour les interventions auxquelles ils seront invités dans le cadre de la prochaine enquête publique.

Or il n'y a pas eu de concertation préalable. Il s'avère qu'il y a eu une concertation entre le préfet et quelques élus – dans le dos des citoyens électeurs et sans doute de la grande majorité des élus – qui, pour nous, a conduit au projet de SDCI que le préfet a présenté le 13 octobre comportant l'absorption des communes de la Communauté Côte de Penthièvre au sein d'un vaste EPCI Lamballe ville-centre, et ce projet nous piégeait.

Le projet de SDCI présenté le 13 octobre a été rejeté par 4 communes sur les 6 qui composent la Côte de Penthièvre, dont la nôtre par votre vote à la quasi-unanimité.

Ce rejet n'a pas été pris en compte par le préfet dans le SDCI qu'il a transmis à la CDCI fin décembre.

Il n'a pas été pris en compte par la CDCI, en sorte que le SDCI arrêté par le préfet fin mars dernier laisse notre commune avec les autres communes de la Côte de Penthièvre intégrée au sein de l'EPCI communautaire de Lamballe ville-centre comme le comportait le projet initial du préfet.

Ainsi, pour nos communes, les votes de la 1^{ère} phase du processus décisionnel n'auront été qu'un leurre.

Pour la 2^{ème} phase de ce processus, le vote auquel vous serez appelés n'est même plus un leurre : ce vote est ouvertement déclaré sans objet, puisque, quand bien même les 6 communes de la Côte de Penthièvre s'opposeraient à être absorbées au sein de l'EPCI Lamballe ville-centre, elles s'y trouveraient contraintes par le vote majoritaire des autres communes de ce nouvel EPCI qui y trouvent avantage.

Le piège du projet de SDCI du 13 octobre paraît ainsi fermé.

Ainsi, une réforme capitale, qui pour nous, telle qu'elle est mise en œuvre, condamne la démocratie locale, serait prise dans le dos des citoyens et même de celui de nombreux élus.

C'est déjà inacceptable.

La condamnation de la démocratie locale pour l'avenir est encore plus inacceptable.

L'EPCI communautaire recevra l'essentiel des pouvoirs que la décentralisation de 1983 a donnés au conseil municipal. Compte tenu de sa taille, un fonctionnement suivant les règles et les pratiques de la démocratie représentative de proximité ne pourra pas fonctionner. Nos concitoyens ne seront plus appelés à désigner directement les élus qui les représenteront au sein de l'EPCI communautaire ; ils conserveront l'élection directe de conseillers municipaux désormais privés de l'essentiel de leurs pouvoirs, spécialement de leur pouvoir réglementaire exceptionnel dans le domaine de l'Urbanisme. Les conseillers municipaux désigneront le ou les représentants de la commune au sein du vaste Conseil communautaire Lamballe ville-centre. Mais ce ou ces représentants seront sans pouvoir réel et utile de décision au sein d'une assemblée constituée très majoritairement de représentants d'intérêts socio-économiques très différents des nôtres ; techniquement, ils ne seront pas en mesure de dominer les problèmes qui seront soumis à cette assemblée, pas plus d'ailleurs que la grande majorité des autres représentants.

Ainsi, comment pourraient-ils appréhender concrètement l'élaboration du monstrueux PLU qui couvrira les 44 communes de l'EPCI Lamballe ville-centre et son application sur le terrain ?

Le pouvoir appartiendra à quelques élus et aux techno-structures qu'ils auront mises en place.

Si la démocratie représentative est ainsi condamnée, il en est de même, à plus forte raison encore, de la démocratie participative.

En tant qu'association citoyenne agréée représentant la population, et en attendant qu'elle se prononce directement, nous vous demandons, mesdames, messieurs les Conseillers municipaux, de vous opposer très fermement au regroupement de notre commune au sein de l'EPCI Lamballe ville-centre.

La réponse du président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale au courrier du « collectif citoyens du canton de Pléneuf-Val-André », dont nous faisons état dans ce n°50 *InfoAVA/mail*, doit vous persuader qu'au cours de la 2^{ème} étape du processus décisionnel il reste encore possible de sortir du piège.

Vous pouvez reprendre en main le processus décisionnel.

Veillez agréer, monsieur le Maire, mesdames, messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de notre entier dévouement aux intérêts communs de nos concitoyens dont vous avez accepté de prendre la charge.

Le président

Paul-Olivier RAULT